PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 JUIN 2025

Convocation du 27 mai 2025.
En vertu des articles L 2121-11 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal sont convoqués au lieu ordinaire de leurs séances pour le mardi 3 juin 2025 à 20 h00
Etaient présents Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux :
Mrs BERTIN BOUSSU Luc, Maire, CHAPUIS Jacqueline 1ER adjointe, JALABERT Pascal 2ème adjoint, , SASSOT Agnès, TIKONOFF Nicolas, GRANDJACQUES Guillaume,
OQUIDAN Isabelle 3-ème adjointe donne pouvoir à jacqueline Chapuis, Frédéric ANCEY donne pouvoir à Pascal Jalabert
Absent : SBERNA Gianni
Secrétaire : Jacqueline Chapuis
Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 29 avril 2025

DELIBERATION

Voirie 2025 : choix de l'entreprise :
Suite à l'appel d'offre lancé le pour les travaux de voirie 2025, les réponses des sociétés sont étudiées par le Conseil:

- COLAS : 85 600.00 € HT option Montée de Brochon : 14 292.00 €
- EUROVIA : 61596.50 € HT option Montée de Brochon : 8 844.00 €
- EIFFAGE: 54 262.50 € HT option Montée de Brochon : 10 730.00 €

Après avoir examiné les dossiers et en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité, décident de confier la réalisation des travaux à l'entreprise EIFFAGE la moins disante, pour la somme de 54 262.50 € HT soit 65 115.00 € TTC option Montée de Brochon :10 730.00 €. Ils donnent autorisation au Maire pour passer commande, régler toutes dépenses afférentes et demander toutes subventions.

QUESTIONS DIVERSES :
Mr le Maire donne l'information selon laquelle suite aux élections législatives de la 5ème circonscription, le Président du Grand Chalon a été élu député. En raison du non-cumul des fonctions, il devra donner sa démission en tant que Président du Grand Chalon et de nouvelles élections vont avoir lieu dans les délais en conseil communautaire.

Droit de préemption :
Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur la vente des terrains cadastrés : C 866 et C363.

Avancement du dossier de logement dans l'ancienne école : le SATEC du Grand Chalon prépare l'appel d'offre concernant la maitrise d'œuvre concernant les travaux d'un logement dans l'ancienne école.

Préparation des événements de juin 2025 :
Le Brass Band aura lieu le jeudi 5 juin 2025 à partir de 20h00 au terrain multisports. Le Comité des fêtes de Jambles organise une buvette. Il est fait appel à toutes les bonnes volontés pour installer les tables, bancs etc et ranger à l'issue du concert.

Scènes en campagnes aura lieu le jeudi 19 juin 2025 à partir de 18h00 au moulin de Renâche à Charnailles. La commune procédera au nettoyage des abords du moulin et apportera les tables et bancs nécessaires. Un repas sera offert par la commune aux acteurs. Une buvette sera tenue par l'association Patrimoine de Jambles. Une solution de replis aura lieu en cas de mauvais temps au terrain multisports.

La cérémonie du 18 juin aura lieu à 18h30 au monument aux morts.

Journée citoyenne : Le **samedi 21 juin**, Pascal Jalabert, adjoint au Maire organise une journée citoyenne avec pour objectif la participation à l'entretien du parc de loisirs de Jambles : désherbage des allées,

grattage et passage à l'huile de lin des bancs et tables de pique-nique**. Rendez-vous à 9h00** sur place. Durée prévue : 3h00. A l'issue un pot sera offert et possibilité de repas tiré du sac pour ceux qui veulent.

Repas du 13 juillet 2025 :
Seule proposée pendant cette réunion, Carole Bonu est retenue pour proposer et confectionner le menu du 13 juillet qui aura lieu sous le kiosque de l'aire de loisirs du village.

Informations diverses : Des travaux du Sydesl vont avoir lieu rue de la Côte Chalonnaise en direction de Givry. Ce sont des travaux privés qui ne concernent pas la commune.

Prochaine réunion de conseil : mardi 8 juillet à 20h00.